

Les plus petits peuvent rester avec maman en prison

■ **Salon de naissance pour grandir. Une recherche de l'ULg alerte sur la situation préoccupante des enfants dont la mère est incarcérée.**

Lieu de naissance: prison de Bruges. En Belgique, c'est le seul établissement pénitentiaire où les détenues enceintes peuvent accoucher. En deux ans (d'octobre 2011 à décembre 2013), dix bébés dont les mamans étaient incarcérées à Berkendael, Lantin et Mons ont ainsi vu le jour derrière les barreaux.

C'est un des constats dressés au terme d'une recherche de l'université de Liège, soutenue par le Fonds Houtman, sur la situation des jeunes enfants dont la mère est détenue en Fédération Wallonie-Bruxelles. Au total, l'étude a recueilli des informations relatives à 39 mères incarcérées; 56 enfants âgés de 0 à 6 ans étaient concernés par la détention de leur maman au cours de cette période.

Si les chercheurs ont rencontré des femmes au parcours sans histoire ou sans difficulté insurmontable avant les faits qui ont conduit à leur incarcération, ces situations sont loin d'être la règle. Il y a plutôt une récurrence de situations difficiles, instables, voire insécurisantes pour les enfants, soulignent-ils. Une maman détenue sur trois seulement déclare être en couple; un quart des fratries étaient déjà éclatées avant la case prison; seul un enfant sur quatre vivait avec ses deux parents.

Un parcours déjà difficile

L'incarcération de la maman n'arrange évidemment pas le sort déjà peu enviable de ces gamins. Sur les dix enfants nés en prison, sept ont grandi (jusqu'à l'âge limite de trois ans) derrière les barreaux et quatre autres petits ont été hébergés en cellule avec leur mère après une naissance hors détention.

Les autres jeunes enfants, qui vivaient en majorité avec leur maman seule avant son incarcération, ont été séparés brutalement de leur figure d'attachement principale, pour être placés, en famille d'accueil ou en insti-

tution, souvent sans explication...

Le tout-petit ressent l'enfermement

Les propos recueillis auprès de professionnels ont montré que l'adaptation au milieu carcéral est moins difficile pour les bébés qui ne se déplacent pas encore et qui n'ont pas ou peu connu la vie en dehors des murs. Il n'empêche: si le tout-petit ne se rend pas vraiment compte de la situation particulière dans laquelle il grandit, il ressent l'enfermement et vit l'incarcération à travers les réactions de stress, de colère, de tristesse... de sa maman.

Reste une question, irrésolue. Quel scénario est moins dramatique pour l'enfant: une rupture avec le reste de sa famille ou la séparation de sa maman, qui lui permet de (continuer à) vivre dans son environnement naturel?

Une chose est sûre: la promiscuité obligée derrière les barreaux, où la singularité de la présence d'un bébé attire l'attention de tiers (codétenues, agents...), n'est pas favorable au bien-être d'un enfant. Des gestes d'affection de tiers, même bien intentionnés, peuvent conduire à de la confusion et mener à une disqualification de la maman.

Pour améliorer la situation, "préoccupante", de ces enfants, les chercheurs préconisent une plus grande sensibilisation des acteurs concernés (les magistrats, notamment). Objectif: limiter les séparations mère-enfant en bas âge et prendre en compte l'intérêt des jeunes enfants. Cela passe inévitablement par un recours prioritaire aux alternatives (à la prison) pour les femmes en préventive (un tiers de l'échantillon) et une détention à domicile pour les peines de moins de cinq ans (un autre tiers des femmes de l'étude sont concernées).

An. H.

56

ENFANTS DE 0 À 6 ANS

Entre 2011 et 2013, 56 jeunes enfants ont été concernés par l'incarcération de leur mère.